



ARRÊTÉ N° 15/2022 PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 25,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Vu la demande formulée le 23 septembre 2022 par l'entreprise PONTIGGIA -16 Rue du Travail - 67720 HOERDT,
- Vu l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans son intégralité, la reprise de la structure et du revêtement de la chaussée et la pose d'un caniveau central pour la gestion des eaux de ruissellement impasse Ritter 67170 OLWISHEIM du 3 octobre 2022 au 24 octobre 2022 sous réserve de conditions météorologiques favorables,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors de cette intervention,

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans son intégralité, la reprise de la structure et du revêtement de la chaussée et la pose d'un caniveau central pour la gestion des eaux de ruissellement impasse Ritter 67170 OLWISHEIM du 3 octobre 2022 au 24 octobre 2022 sous réserve de conditions météorologiques favorables, les travaux seront exécutés :

- en route barrée au niveau de l'impasse Ritter de 7 heures à 17 heures
- le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 2 : Les panneaux réglementaires de signalisation seront installés par l'entreprise PONTIGGIA.

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Madame Valérie CLAVEL, Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin de Haguenau
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- L'entreprise PONTIGGIA
- Monsieur Alexandre PHILIPPE, Technicien Voirie de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Haguenau
- Pour affichage

Fait à Olwisheim, le 23 septembre 2022

Le Maire,

Alain RHEIN

